

Remise de titres ou de parts - article L131-1 1° du Code des assurances français
Demande de sortie en titres et attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) :

né(e) le :/...../.....,

Contrat (**nom du contrat et numéro**) :

Détenteur, dans le cadre de mon Contrat, d'unités de compte constituées de fonds externes libellés en parts d'un Organisme de Placement Collectif ayant fait l'objet d'une scission en application des dispositions du Code monétaire et financier français.

Ou,

Bénéficiaire, en vertu d'une stipulation faite à son profit par le Souscripteur du Contrat, de capitaux décès dus au titre d'un contrat d'assurance vie sur lequel sont investies des unités de compte constituées de fonds externes libellés en parts d'un Organisme de Placement Collectif ayant fait l'objet d'une scission en application des dispositions du Code monétaire et financier français.

Suite à l'offre de rachat des parts « Side Pocket » formulée par la société H2O Asset Management LLP, j'informe CALI Europe, par la présente, de mon refus de participer à l'offre et opte pour un rachat partiel/un règlement en titres des capitaux décès dont la conséquence est le règlement en titres des prestations qui me sont dues au titre du Contrat correspondant aux actions ou parts de l'organisme issu de la scission et qui a reçu les actifs dont la cession n'aurait pas été conforme à l'intérêt des actionnaires ou des porteurs de parts, sous forme de remise des actions ou parts de cet Organisme dit « Side Pocket » suivant :

(nom + code isin)

conformément aux dispositions de l'article L131-1 1° du Code des assurances français.

La remise en titres sera à effectuer sur le compte titres suivant (joindre une attestation signée de la banque confirmant l'acceptation des titres ainsi que RIB du compte titres) :

Nom de la banque :

I.B.A.N :

B.I.C :

J'ai conscience que cette option m'engage et libèrera l'assureur de tout engagement à mon égard pour la partie du Contrat investie dans les actions ou parts de l'organisme issu de la scission et qui a reçu les actifs dont la cession n'aurait pas été conforme à l'intérêt des actionnaires ou des porteurs de parts (« Side Pocket »).

Fait à, le

(Signature)